# 

# Province de Québec

# MRC de Minganie

**Municipalité de L’Île-d’Anticosti**

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

**Adoption règlement 216-2023**

**Règlement relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les résidences de tourisme en zone Ra-2**

Lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2023, ce dernier a adopté le règlement 213-2023 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les résidences de tourisme en zone Ra-2

Le règlement est entré en vigueur le 16 mai 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Minganie.

Ce règlement ajoute les usages de résidences de tourisme dans la zone Ra-2 afin de répondre à une demande sur le territoire de l’Île-d’Anticosti.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ou sur son site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d’Anticosti, ce 18e jour du mois de mai 2023.



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière trésorière

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L’Île-d’Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18e jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18e jour du mois de mai 2023



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière trésorière